



CLARTAN ETHOS ESG
EUROPE SMALL & MID CAP
RAPPORT DE DURABILITÉ 2023

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified



Corporation

© Ethos, septembre 2024

Imprimé sur papier recyclé 100 % à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

www.ethosfund.ch

Table des matières

1.	CONTEXTE ET OBJECTIFS DU RAPPORT	5
1.1	CLASSIFICATION DU FONDS	5
1.2	OBJECTIFS DU FONDS	6
1.3	PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FONDS	7
1.4	RECONNAISSANCE DE LA ROBUSTESSE DU PROCESSUS	8
2.	CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES	9
3.	PERFORMANCE ESG	10
3.1	CLASSIFICATIONS ESG	10
3.2	PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AU COMPORTEMENT DES ENTREPRISES	11
3.3	PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AUX PRODUITS DES ENTREPRISES	12
4.	IMPACT POSITIF	13
5.	INDICATEURS DE GOUVERNANCE	16
6.	INDICATEURS SOCIAUX	18
7.	INTENSITÉ CARBONE	20
8.	ALIGNEMENT CLIMATIQUE	23
9.	ACTIONNARIAT ACTIF	24
9.1	DIALOGUE ACTIONNARIAL	24
9.2	EXERCICE DES DROITS DE VOTE	26
10.	ANNEXE A : ÉVOLUTION HISTORIQUE DES INDICATEURS	27
11.	ANNEXE B : DÉCLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	32
12.	ANNEXES C : MÉTHODOLOGIES	34
12.1	CLASSIFICATIONS ESG	34
12.2	DÉFINITION DES INDICATEURS QUANTITATIFS	35
12.3	INTENSITÉ CARBONE - MÉTHODES DE CALCUL	36
12.4	DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR D'ETHOS	37
12.5	CERTIFICATIONS SUR L'APPROCHE ISR DU FONDS	37



1. Contexte et objectifs du rapport

Ce rapport présente le profil de durabilité du fonds en actions « Clartan-Ethos ESG Europe Small & Mid Cap » (ci-après « le fonds ») à la fin de l'année 2023, ainsi que les activités d'actionnariat actif menées durant l'année. Il a pour but d'informer les investisseurs de manière transparente sur les objectifs et le processus d'investissement du fonds et présenter ses caractéristiques de durabilité par rapport à un indice de référence.

En outre, ce rapport inclut en annexe l'évolution d'une sélection des différents indicateurs présentés dans les chapitres suivants, sur les trois dernières années.

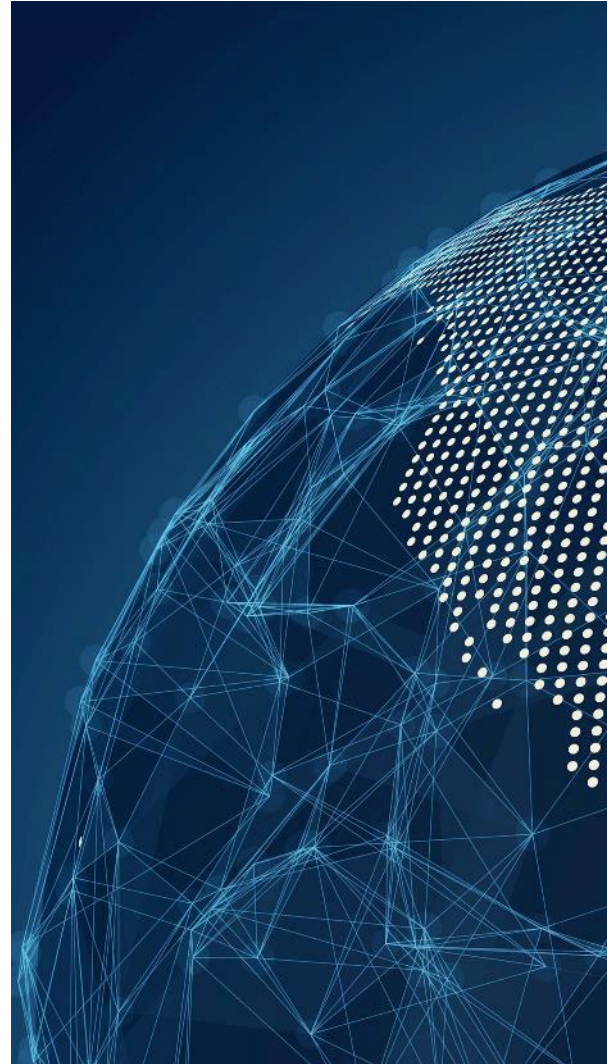
Ce rapport a été établi selon les directives de « l'autorégulation relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité », qui a été élaborée par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et qui est entrée en vigueur le 30 septembre 2023¹.

1.1 CLASSIFICATION DU FONDS

Le fonds poursuit les différentes approches d'investissement durables suivantes définies dans le cadre de l'autorégulation suisse précitée :

- Exclusions ;
- Approche « Best-in-Class/Positive-Screening » (filtrage positif) ;
- Investissements thématiques ;
- Actionnariat actif (« Stewardship ») : exercice du droit de vote et engagement.

Le fonds est classifié « article 8 »² selon la réglementation européenne « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), ce qui implique qu'il « promeut des caractéristiques environnementales ou sociales ».



¹ <https://www.am-switzerland.ch/fr/autoregulation/autoregulation-sustainable-finance>

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32019R2088>

1.2 OBJECTIFS DU FONDS

Le fonds « Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap » a les objectifs suivants :

PERFORMANCE FINANCIÈRE

RÉALISER UNE PERFORMANCE FINANCIÈRE SUPÉRIEURE À LA MOYENNE :

- Obtenir une performance simultanément positive en valeur absolue et supérieure à celles des principaux indices européens de petites et moyennes capitalisations libellés en EUR sur un horizon supérieur à 5 ans.

IMPACT ESG POSITIF

RÉALISER UNE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DE PREMIER ORDRE :

- Sélectionner les entreprises qui gèrent avec conviction leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- Privilégier les entreprises qui ont un impact positif sur l'environnement et la société dans son ensemble.

ACTIONNARIAT ACTIF

EXERCER DE MANIÈRE ACTIVE SES DROITS D'ACTIONNAIRE :

- Exercer ses droits de vote aux assemblées générales (AG) ;
- Rechercher et engager systématiquement et proactivement le dialogue avec les instances dirigeantes des entreprises.

1.3 PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FONDS

Pour atteindre ses objectifs, le fonds met l'accent sur les entreprises européennes de petites et moyennes capitalisations qui gèrent avec conviction leurs enjeux ESG. L'univers d'investissement comprend les entreprises issues des principaux indices européens dont la capitalisation boursière est inférieure à 20 milliards d'euros (env. 500 titres). Une première sélection est réalisée par Ethos sur la base de critères extra-financiers. Seules les entreprises identifiées comme étant des « Leaders », des « Strong Performers » et des « Challengers » en termes de performance ESG et d'impact positif sont considérées comme investissables (env. 200 titres). Les entreprises actives dans certains secteurs sensibles ou qui sont sujettes à des controverses ESG importantes sont, à l'inverse, automatiquement exclues de l'univers d'investissement. Au sein de l'univers investissable, Clartan Associés applique son processus « Quality & Value » et a pour mission de gérer activement un portefeuille concentré d'environ 40 titres.

Filtre de taille : restreint aux entreprises en dessous de EUR 20 milliards de capitalisation boursière

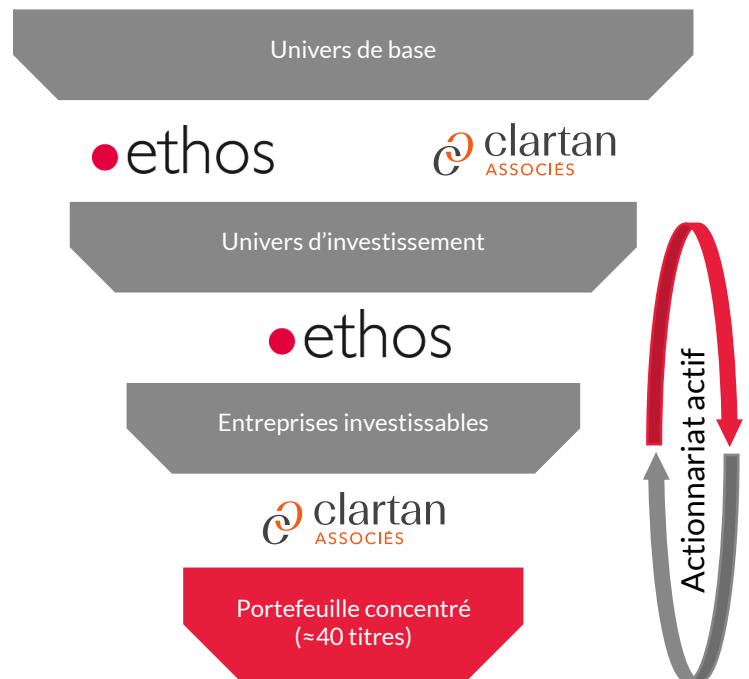
Idées d'investissement : générées par Clartan Associés et Ethos

Profil ESG : notation et évaluation ESG propriétaire des entreprises

Actionnariat actif : dialogue avec les entreprises sur les enjeux ESG et vote systématique aux AG

Processus Quality & Value : sélection de titres créant de la valeur à long terme

Processus de gestion : construction du portefeuille, discipline de vente et gestion du risque



1.4 RECONNAISSANCE DE LA ROBUSTESSE DU PROCESSUS

Durant l'année 2023, le fonds s'est vu décerner le « Label ISR »³. Créé en 2016 par le gouvernement français, ce label distingue les fonds qui mettent en œuvre une méthodologie d'investissement socialement responsable (ISR) robuste aboutissant à des résultats concrets et mesurables. Attribué par un comité d'experts indépendants et valable pour une durée de trois ans, il récompense des fonds qui répondent à des critères stricts en matière de responsabilité ESG, que ce soit dans le cadre de la gestion, mais également en termes de transparence et de communication. Les indicateurs choisis pour le reporting de ce label ISR sont les suivants :

- E : répartition des entreprises avec des objectifs ou des engagements en ligne avec l'initiative « Science-based Target » (voir chapitre 8) ;
- S : écart de rémunération moyen entre hommes et femmes aux sein des entreprises (voir graphique 4) ;
- G : diversité homme-femme au sein du conseil d'administration (voir tableau 5) ;
- DH : nombre de titres d'entreprises ne disposant pas d'une politique en matière de droits humains (voir tableau 8).

Pour la troisième année consécutive, le fonds a été soumis en 2023 à la certification du Forum allemand pour les investissements durables (FNG). Comme les années précédentes, le fonds a obtenu le label allemand « FNG Siegel »⁴ avec deux étoiles (sur trois possibles), certifiant qu'il répond aux normes de qualité pour les investissements durables dans les pays germanophones. Ces normes de qualité sont vérifiées par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.

La cote de durabilité du fonds selon Morningstar⁵ mesure la manière dont les entreprises incluses dans le fonds gèrent les risques ESG par rapport aux entreprises incluses dans les fonds équivalents de la catégorie correspondante. Le fonds a actuellement cinq globes (sur cinq possibles).



Cote de durabilité



³<https://www.llabelisr.fr/>

⁴<https://fng-siegel.org/fng-siegel-2024/>

⁵<https://www.morningstar.fr/fr/funds/snapshot/snapshot.aspx?id=F000015RMR&tab=6>

2. Considérations techniques

Ce rapport a été produit sur la base d'analyses internes et de données externes des fournisseurs suivants :

- S&P (ex-Trucost)
- LSEG (ex-Refinitiv)

Les sources de données utilisées ainsi que les taux de couverture sont précisés pour chaque tableau et graphique. De manière générale, une comparaison à l'indice de référence est effectuée pour situer le fonds par rapport à un univers d'investissement similaire. L'indice de référence du fonds est le « Morningstar Developed Europe Mid Cap Target Market Exposure net return » libellé en EUR. L'indice de référence n'est pas l'univers d'investissement. Le fonds est donc libre d'investir en dehors de celui-ci.

Concernant les méthodologies propriétaires d'Ethos, des informations sont disponibles en annexe de ce rapport ou sur le [site internet d'Ethos](#).

Sauf mention contraire, les données extra-financières, les constituants du fonds et les constituants de l'indice de référence sont arrêtés au 31 décembre 2023. Les tableaux et graphiques sont présentés en pourcentage des actifs investis pour lesquels les données sont disponibles.

3. Performance ESG

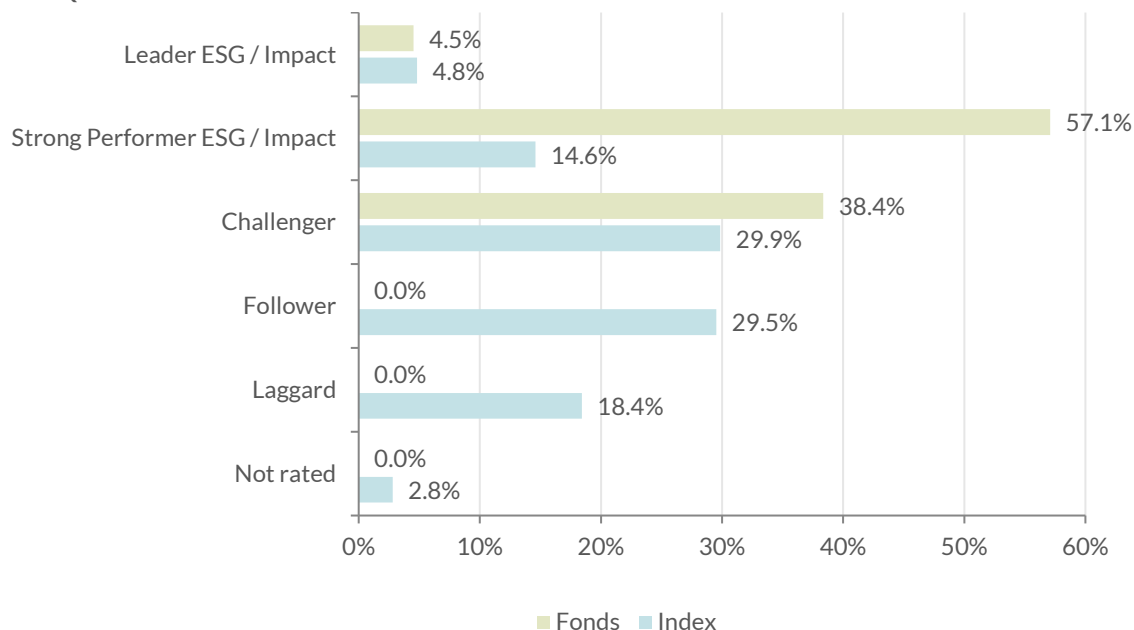
3.1 CLASSIFICATIONS ESG

Le graphique suivant illustre la performance du fonds en termes de critères ESG, dont les différentes catégories sont décrites en annexe.

Selon la politique d'investissement du fonds, seules les entreprises appartenant aux catégories de durabilité « Leader », « Strong Performer » et « Challenger » peuvent faire partie de l'univers d'investissement, ce qui explique la surpondération d'entreprises ayant de meilleures évaluations en termes d'ESG et d'impact positif.

L'approche « Quality & Value » et le processus de gestion rigoureux conduisent à la composition finale du portefeuille dans l'univers d'investissement durable défini. Les pondérations entre les catégories « Leader », « Strong Performer » et « Challenger » peuvent donc varier selon l'analyse du gérant.

GRAPHIQUE 1 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR CATÉGORIES DE DURABILITÉ



Source : Ethos

Le taux de couverture est de 100% des actifs investis contre 97% pour l'indice de référence.

3.2 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AU COMPORTEMENT DES ENTREPRISES

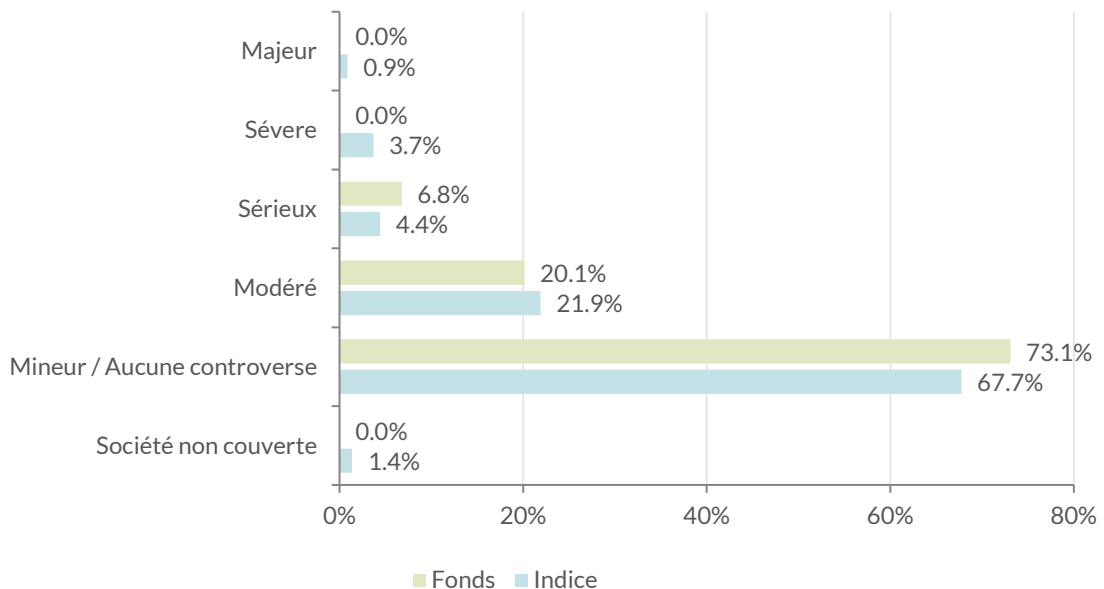
Ethos identifie les entreprises qui font l'objet de controverses ESG et évalue la gravité de ces dernières. Les controverses couvrent des incidents tels que des dommages irréversibles à l'environnement ou des graves violations des droits humains. Afin de déterminer le niveau de gravité de la controverse en question, Ethos se réfère aux normes et conventions internationalement reconnues, telles que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions de l'OIT, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le Pacte mondial des Nations Unies.

Conformément aux [principes d'Ethos pour l'ISR](#), les entreprises exposées à des controverses ESG de niveaux de gravité majeur et sévère sont exclues de l'univers d'investissement.

Deux entreprises avec une controverse de niveau de gravité sérieux (Kingspan et Renault) sont incluses dans le fonds. Kingspan est toujours sous le coup d'une controverse liée à l'un de ses produits mis en cause dans l'incendie de la tour Grenfell à Londres en 2017. Ethos surveille l'évolution de la controverse ainsi que l'enquête visant Kingspan. La controverse concernant Renault émane des risques de violations des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement, y compris le possible travail forcé d'employés Ouïgours. L'entreprise a été contactée à ce sujet et un dialogue est en cours.

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR PLUS HAUT NIVEAU DE CONTROVERSE ESG

Une entreprise peut cumuler plusieurs controverses de niveaux de gravité différents. Le niveau de gravité de controverse le plus élevé est retenu pour classer l'entreprise.



Source : Ethos

Le taux de couverture est de 100% des actifs investis contre 99% pour l'indice de référence.

3.3 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AUX PRODUITS DES ENTREPRISES

Ethos identifie les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires dans un ou plusieurs secteurs définis comme sensibles selon les [principes d'Ethos pour l'ISR](#), soit : l'armement conventionnel et non-conventionnel, le charbon, les énergies fossiles non-conventionnelles (gaz et pétrole de schiste, gaz et pétrole de l'Arctique, sables

bitumineux, pipelines de gaz ou pétrole non-conventionnels), l'énergie nucléaire, les jeux de hasard, les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie, la pornographie et le tabac. À noter que l'armement non-conventionnel est systématiquement exclu des fonds proposés par Ethos, quel que soit le niveau de chiffre d'affaires.

TABLEAU 1 : EXPOSITION AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS DES SECTEURS SENSIBLES

Une même entreprise pouvant être active dans plusieurs secteurs sujets à exclusions, les doubles exclusions ne sont pas comptées deux fois dans le total.

SECTEURS SENSIBLES	FONDS		INDICE	
	#	%	#	%
Armement conventionnel	0	0.0%	8	4.2%
Armement non conventionnel	0	0.0%	4	2.8%
Charbon thermique	0	0.0%	0	0.0%
Energie nucléaire	0	0.0%	0	0.0%
Énergies fossiles extraites par fracturation hydraulique	0	0.0%	0	0.0%
Gaz et pétrole de l'Arctique	0	0.0%	1	0.1%
Jeux de hasard	0	0.0%	1	0.4%
Organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie	0	0.0%	0	0.0%
Pornographie	0	0.0%	0	0.0%
Sables bitumineux	0	0.0%	0	0.0%
Tabac	0	0.0%	0	0.0%
Transport par oléoducs et gazoducs et stockage d'énergies fossiles non-conventionnelles	0	0.0%	0	0.0%
TOTAL (SANS LES DOUBLES EXCLUSIONS)	0	0.0%	10	4.7%

Source : Ethos

Le taux de couverture est de 100% des actifs du fonds contre 99% pour l'indice de référence.

4. Impact positif

Ethos a développé une méthodologie d'impact positif qui permet d'identifier plus facilement les entreprises actives dans des secteurs ou des activités qui ont un impact positif sur l'environnement et la société en général. Cette méthodologie a pour objectif de réorienter les capitaux vers des activités durables afin de répondre aux enjeux majeurs de notre époque, tels que la lutte contre le réchauffement climatique conformément aux objectifs de l'Accord de Paris⁶. Un [document méthodologique](#) présente de manière transparente et détaillée les éléments qui ont conduit à l'identification des activités jugées positives d'un point de vue social ou environnemental.

Ce qui peut être considéré comme positif parmi les activités humaines est par nature subjectif. Ethos ne prétend donc pas déterminer de manière absolue le caractère positif d'une activité. Notre méthodologie se base toutefois sur certains principes, qui considèrent qu'un développement économique positif doit se faire dans le respect des limites planétaires⁷ et ceci en améliorant la santé et la qualité de vie de notre société.

Notre modèle sociétal et économique actuel est basé sur la consommation d'énergie et de ressources naturelles. Ce mode de consommation est cependant limité par les facteurs physiques de notre monde fini :

1. Le rythme de renouvellement des ressources renouvelables ;
2. La quantité finie des ressources non-renouvelables ;
3. Le rythme de traitement des pollutions générées.

Ces facteurs limitants représentent une contrainte pour notre économie et son développement. Ainsi, certaines activités sont considérées comme positives, car elles jouent un rôle clé pour permettre la transition vers une société plus durable et pérenne sur le long-terme.

Le modèle du « Doughnut »⁸, qui intègre le concept des limites planétaires et celui d'un socle social composé, entre autres, de l'équité sociale, de la santé et l'éducation, nous aide à établir le cadre dans lequel ces activités doivent s'inscrire. Deux types de critères essentiels doivent ainsi être respectés :

- **Les fondations sociales :** les activités doivent être le socle d'une société juste et équitable. L'enseignement et la santé sont ici considérés comme des prérequis pour une société saine et en paix.
- **Les plafonds écologiques :** les activités doivent respecter les limites planétaires, sans surexploiter les ressources naturelles ou affecter négativement les systèmes écologiques interconnectés.


De plus, certains principes et concepts, également pris en compte dans ce modèle, sont nécessaires pour qu'une activité ait un impact positif dans le cadre d'une transition écologique et sociale réussie :

- La sobriété ;
- L'analyse de cycle de vie ;
- Le principe d'innocuité (« Do no significant harm »).

Dans le cadre de sa méthodologie d'impact positif, Ethos a regroupé en dix thèmes les activités considérées comme ayant un impact positif et qui jouent un rôle clé dans une transition vers une société durable :

 Énergie durable

 Mobilité à faibles émissions de carbone

 Gestion durable de l'eau


 Immobilier durable

 Agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes

 Économie circulaire

 Contrôle de la pollution

 Santé et bien-être

 Enseignement, formation et culture

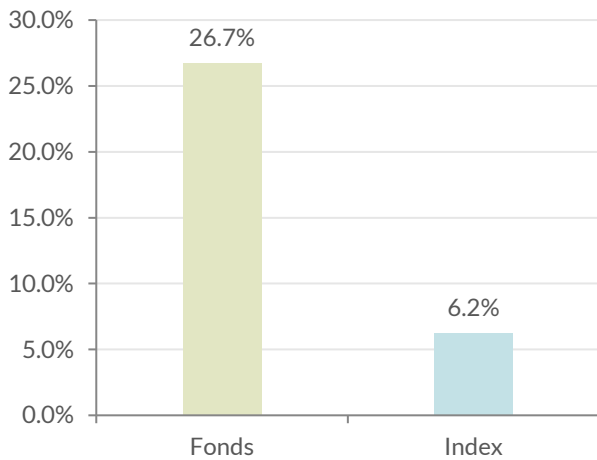
 Finance durable

⁶ https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_pari_agreement.pdf

⁷ <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries/the-nine-planetary-boundaries.html>

⁸ <https://doughnuteconomics.org/about-doughnut-economics>

GRAPHIQUE 3 : CHIFFRE D’AFFAIRES PROVENANT D’ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF, EN POURCENTAGE DES ACTIFS⁹



Source : Ethos

TABLEAU 2 : RÉPARTITION PAR THÈME DES CHIFFRES D’AFFAIRES PROVENANT D’ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

THÈMES	2023	
	FONDS	INDICE
Agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes	1.4%	0.0%
Contrôle de la pollution	0.9%	0.1%
Économie circulaire	6.8%	0.9%
Énergies durables	5.6%	0.9%
Enseignement, formation et culture	2.4%	0.4%
Finance durable	0.0%	0.0%
Gestion durable de l'eau	2.3%	0.7%
Immobilier durable	0.1%	0.2%
Mobilité à faibles émissions de carbone	4.0%	0.3%
Santé et bien-être	3.3%	2.6%
Plusieurs thèmes	0.0%	0.0%
TOTAL	26.7%	6.2%

Source : Ethos

⁹ Les pourcentages de chiffre d'affaires des entreprises qui ont un impact positif sont définis par intervalle : 0-10% ; 10-25% ; 25-50% et 50-100%. Le point central de l'intervalle est pris en considération pour calculer les

moyennes pondérées du fonds et de l'indice de référence. Par exemple, si l'intervalle est 25-50%, 37.5% est pris en compte dans ce document.

TABLEAU 3 : EXEMPLES D'ENTREPRISES DONT LES ACTIVITÉS SONT CONSIDÉRÉES COMME AYANT UN IMPACT POSITIF

ENTREPRISE	REVENUS À IMPACT POSITIF	THÈMES	ANALYSE RÉSUMÉE
Veolia	>50%	Contrôle de la pollution	Veolia fournit de nombreux services de traitement de la pollution.
		Gestion durable de l'eau	Veolia fournit de nombreux services de gestion et traitement des eaux.
		Energie durable	Veolia est active dans les infrastructures et services contribuant à la réduction d'utilisation d'énergie et à la gestion de celle-ci tels que les réseaux de chaleur et froid et « smart grids ».
Recordati	>50%	Santé et bien-être	Recordati est une entreprise pharmaceutique qui développe et commercialise des médicaments pour des maladies majeures, négligées ou orphelines.
Pearson	>50%	Enseignement, formation et culture	Pearson est un groupe éditorial spécialisé dans l'édition éducative destinée aux écoles et aux entreprises, ainsi qu'aux étudiants directement.

Source : Ethos

5. Indicateurs de gouvernance

Une gouvernance satisfaisante est fondamentale pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité des entreprises, en particulier des entreprises cotées dont les actionnaires sont souvent très loin du pouvoir décisionnel. Cela exige la mise en place de mécanismes de contre-pouvoir et de contrôle qui assurent le bon fonctionnement des entreprises et des marchés financiers.

Le non-respect de certains principes fondamentaux de bonne gouvernance constitue un risque majeur pour les actionnaires. Ces risques se situent notamment au niveau de l'équilibre du conseil d'administration, qui se définit, entre autres, par les compétences, l'indépendance, la diversité des genres, des âges et des nationalités représentées parmi ses membres. Ceci dans le but de garantir que la mission du conseil d'administration soit remplie de manière indépendante, objective et dans l'intérêt de tous les actionnaires.

De plus, l'égalité de traitement de l'ensemble des actionnaires (principe « une action – une voix ») ainsi qu'une politique de rémunération équitable et ne conduisant pas à des prises de risques inconsidérés de la part des instances dirigeantes font également parties des principes fondamentaux de bonne gouvernance.

Ethos utilise les données publiées par les entreprises disponibles sur la plateforme du fournisseur de données LSEG et non retraitées. La définition des indicateurs est disponible en annexe 12.2.

TABLEAU 4 : POURCENTAGE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NIVEAU D'INDÉPENDANCE	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
< 33%	2	4.4%	20	8.1%
33 à 50%	5	11.1%	37	14.9%
> 50%	38	84.4%	188	75.8%
Pas d'information	0	0.0%	3	1.2%

Source : LSEG

Le conseil d'administration doit inclure un nombre suffisant de membres indépendants. Pour être considéré comme suffisamment indépendant, le conseil devrait comprendre au moins 50% de membres indépendants.

TABLEAU 5 : DIVERSITÉ HOMME-FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

% DE FEMMES AU CA	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
< 33%	11	24.4%	56	22.6%
33 à 50%	24	53.3%	150	60.5%
> 50%	10	22.2%	39	15.7%
Pas d'information	0	0.0%	3	1.2%

Source : LSEG

TABLEAU 6 : DIVERSITÉ HOMME-FEMME AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

% DE FEMMES À LA DG	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
< 33%	37	82.2%	172	69.4%
33 à 50%	7	15.6%	54	21.8%
> 50%	1	2.2%	19	7.7%
Pas d'information	0	0.0%	3	1.2%

Source : LSEG

Si un mélange de compétences et une indépendance suffisante sont indispensables au bon fonctionnement d'un conseil d'administration, la diversité de ses membres est également un élément important, car elle permet d'augmenter la qualité des échanges au sein du conseil et de la direction générale.

Ainsi, il est important de veiller à la présence au sein du conseil d'administration et de la direction générale non seulement de femmes mais également de membres d'âges différents ayant des origines ou des compétences professionnelles diverses, qui ont notamment été acquises dans les secteurs et les régions du monde où l'entreprise a des opérations.

TABLEAU 7 : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES
ACTIONNAIRES

ONE SHARE, ONE VOTE	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
Vrai	37	82.2%	200	80.6%
Faux	8	17.8%	45	18.1%
Pas d'information	0	0.0%	3	1.2%

Source : LSEG

Les décisions relatives à la structure du capital représentent également un élément-clé de la gouvernance d'une entreprise. En effet, la structure du capital, dont dépendent certains droits fondamentaux des actionnaires, comme le droit de vote, a une incidence directe sur l'exercice du pouvoir dans l'entreprise et sur les possibilités de prise de contrôle.

En général, la bonne pratique préconise que les droits de vote, qui permettent de participer au processus décisionnel, s'exercent au prorata de la participation des actionnaires au capital de l'entreprise.

La proportion plus faible du fonds investie dans les entreprises qui appliquent le principe « une action – une voix » s'explique en partie par la surpondération du fonds dans les entreprises françaises. Ces dernières appliquent généralement le droit de vote double pour les actionnaires inscrits au registre des actions depuis un certain nombre d'années.

6. Indicateurs sociaux

L'analyse ESG, élément central de la définition de l'univers d'investissement du fonds, prend en compte de nombreux critères sociaux.

De manière générale, Ethos considère que les entreprises doivent adopter des standards élevés en matière de droits humains, de travail des enfants et d'esclavage et veiller à leur application, non seulement sur tous leurs sites, mais également tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

Au niveau du droit du travail, les entreprises doivent garantir la liberté d'association qui est un élément majeur de la protection des salariées et salariés dans tous les pays du monde. De plus, la santé et la sécurité au travail sont des éléments fondamentaux de la protection des travailleurs et travailleuses, en particulier lorsque leur profession est exercée dans des conditions difficiles ou dangereuses. Enfin, un « Quality Management System » (QMS) est essentiel pour assurer des produits et des services de qualité ainsi que la santé et la sécurité des employées et employés.

Ethos utilise les données publiées par les entreprises disponibles sur la plateforme du fournisseur de données LSEG et non retraitées. La définition des indicateurs est disponible en annexe 12.2.

TABLEAU 8 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
Avec politique	45	100%	239	96.4%
Sans politique	0	0.0%	6	2.4%
Pas d'information	0	0.0%	3	1.2%

Source : LSEG

TABLEAU 9 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE INTERDISANT LE TRAVAIL DES ENFANTS ET L'ESCLAVAGE

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
Avec politique et processus	44	97.8%	224	90.3%
Sans politique ou partiellement	1	2.2%	21	8.5%
Pas d'information	0	0.0%	3	1.2%

Source : LSEG

Selon LSEG, une entreprise incluse dans le fonds (Scor SE) n'aurait pas de politique qui interdit formellement le travail des enfants et l'esclavage. Cependant, cette entreprise dispose d'une déclaration sur l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains conformément au droit anglais qui couvre partiellement ces thématiques¹⁰.

TABLEAU 10 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DU PERSONNEL

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
Avec politique et processus	40	88.9%	190	76.6%
Sans politique et processus	5	11.1%	55	22.2%
Pas d'information	0	0.0%	3	1.2%

Source : LSEG

¹⁰ Scor SE : <https://www.scor.com/sites/default/files/uk-modern-slavery-act-statement.pdf>

La liberté d'association est un élément majeur de la protection des salariées et salariés dans tous les pays du monde et Ethos s'efforce à dialoguer avec les entreprises n'ayant pas encore ce type de politique afin de garantir ce droit au plus grand nombre de salariés à l'avenir.

TABLEAU 11 : ENTREPRISES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
Avec certification	40	88.9%	167	67.3%
Sans certification	5	11.1%	78	31.5%
Pas d'information	0	0.0%	3	1.2%

Source : LSEG

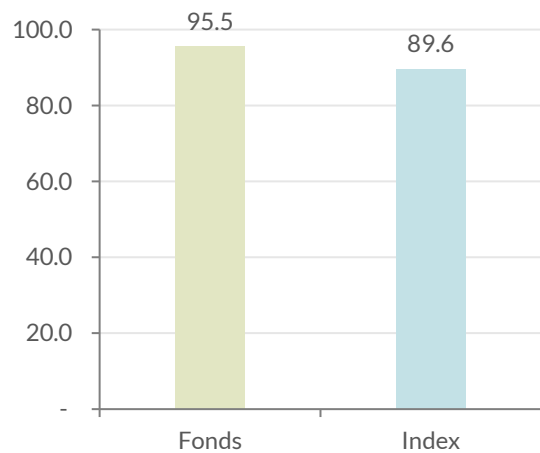
TABLEAU 12 : ENTREPRISES AYANT UN « QUALITY MANAGEMENT SYSTEM » EN PLACE TEL QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des titres	# de titres	% des titres
Avec QMS	40	88.9%	146	58.9%
Sans QMS	5	11.1%	86	34.7%
Pas d'information	0	0.0%	16	6.5%

Source : LSEG

Un « Quality Management System » (QMS) est essentiel pour assurer des produits et des services de qualité ainsi que la santé et la sécurité des employées et employés. C'est pourquoi Ethos privilégie, à travers son rating ESG, les entreprises ayant un QMS en place et certifié.

GRAPHIQUE 4 : ÉCART SALARIAL ENTRE GENRES



Source : LSEG

L'écart salarial entre les hommes et les femmes pour un poste souvent similaire est un indicateur important et demandé dans le cadre de la SFDR européenne. Un résultat de 100 veut dire que, en moyenne, il n'existe pas d'écart salarial entre femmes et hommes, souvent pour des postes similaires. En dessous de 100, cela indique que les hommes sont mieux payés en moyenne. En dessus de 100, cela indique que les femmes sont mieux payées en moyenne.

A l'heure actuelle, peu d'entreprises publient ces informations, d'où un taux de couverture particulièrement faible (29% des titres du fonds et 43% des titres de l'indice). La couverture devrait cependant augmenter ces prochaines années grâce à l'entrée en vigueur de la « Corporate Sustainability Reporting Directive » (CSRD).

7. Intensité carbone

Ethos considère le dérèglement climatique comme une des problématiques majeures de la durabilité et publie des indicateurs dédiés.

Pour le calcul des deux indicateurs ci-dessous, Ethos prend en compte les données des émissions de gaz à effet de serre (GES) des domaines 1 et 2 émises par les entreprises investies. Les données d'émission relatives au domaine 3 ne sont pas prises en compte à l'heure actuelle, car la possibilité de les comparer à des données équivalentes provenant d'autres acteurs du secteur financier reste limitée. Ethos a cependant la volonté de suivre par la suite les recommandations de l'initiative « Science Based Targets Initiative » (SBTi)¹¹ en incluant dans ses calculs les émissions de domaine 3 qui sont pertinentes¹².

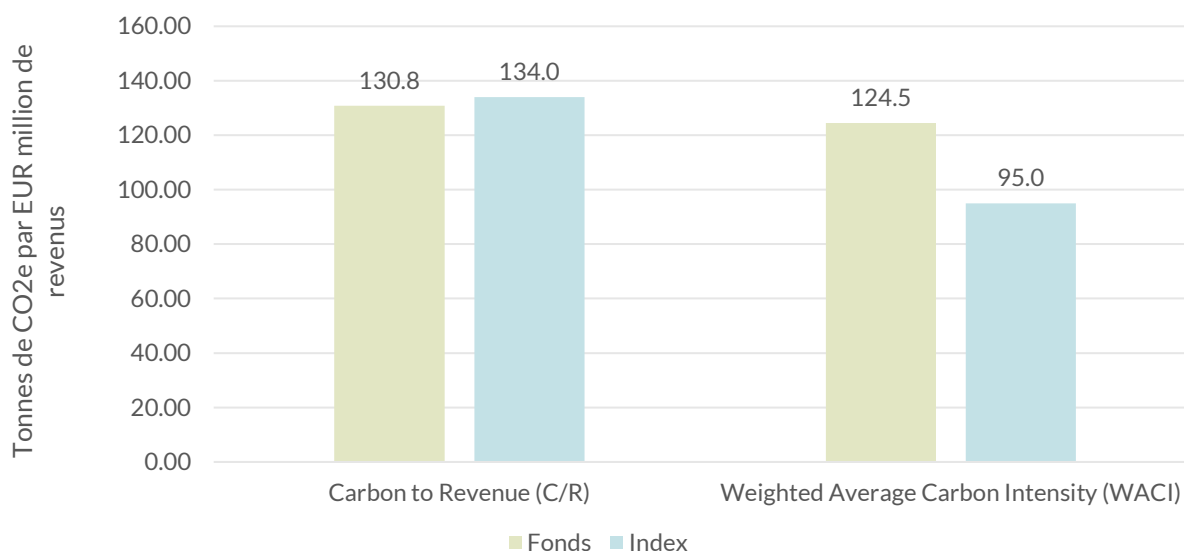
Les résultats varient selon la méthode de calcul utilisée. Bien que les deux indicateurs soient exprimés dans la même unité, en tonnes de CO₂ équivalent par million d'EUR de chiffre d'affaires, ils ne sont pas calculés de la même manière. La principale différence est que la méthode « Carbon to Revenue » est basée sur la part de participation au capital d'une entreprise, alors que la méthode « Weighted Average Carbon Intensity » (WACI) est basée sur le poids de l'entreprise en portefeuille.

Cette dernière méthode est plus sensible aux valeurs extrêmes (« outliers »). Dans le cas présent, trois entreprises ont des intensités carbonées individuelles très élevées dues à la nature de leurs activités et contribuent pour presque la moitié de la « WACI » du fonds : Veolia, Befesa et Wienerberger. Cependant, leurs produits et services sont considérés par Ethos comme ayant un impact positif sur l'environnement et la société, et cet aspect est privilégié par le processus d'investissement. Par ailleurs, les émissions évitées ne sont pas prises en compte dans les calculs. En effet, à l'aide de leurs produits et services, ces entreprises permettent des réductions de consommation d'énergie ou des gains d'efficacité chez leurs clients et partenaires. Enfin, comme précisé dans le chapitre 8 du présent rapport, la performance carbone ne prend pas en compte la dynamique de progrès des entreprises.

Le taux de couverture est de 100% des titres investis contre 99.6% pour l'indice de référence.

La description des méthodes de calcul est disponible en annexe 12.3.

GRAPHIQUE 5 : INTENSITÉS CARBONE SELON DIFFÉRENTES MÉTHODES DE CALCUL, POUR LES DOMAINES 1 ET 2

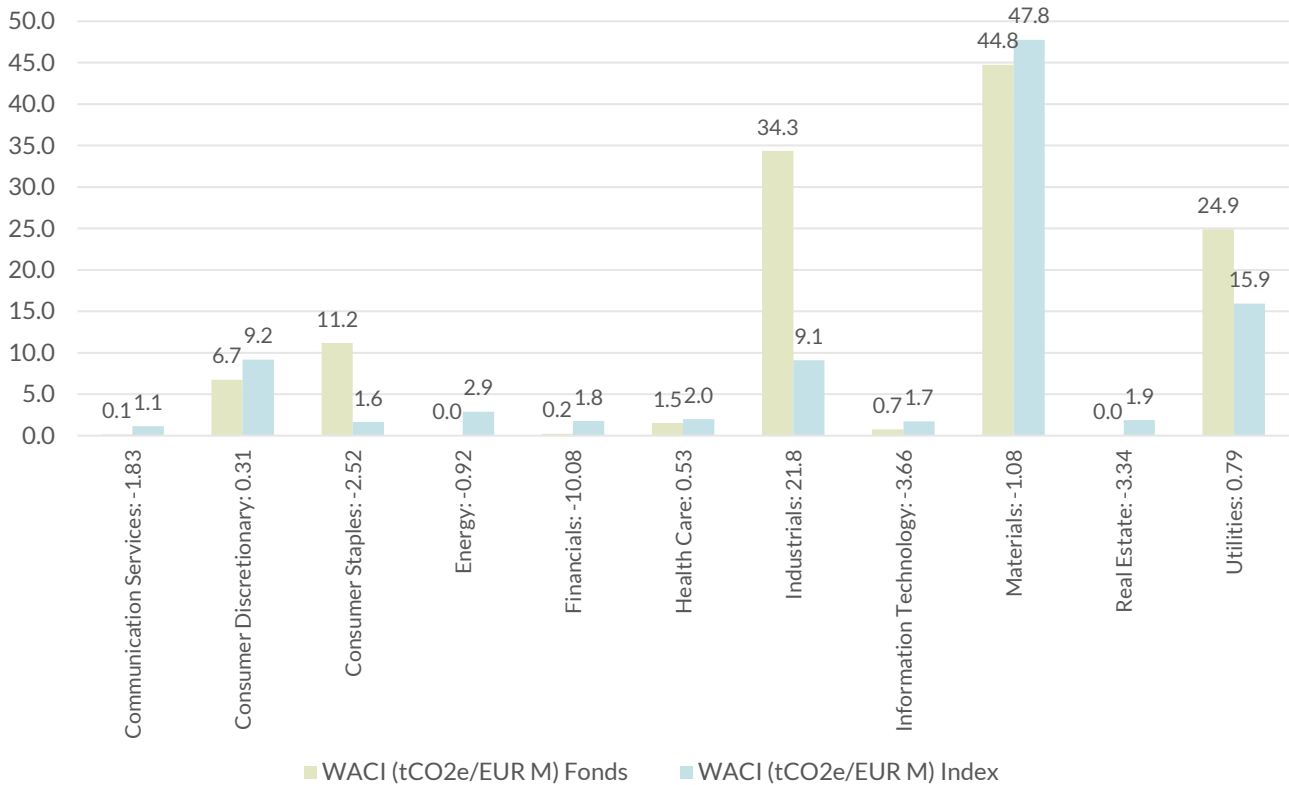


Source : S&P

¹¹ <https://sciencebasedtargets.org/>

¹² SBTi, FINANCIAL SECTOR SCIENCE-BASED TARGETS GUIDANCE, VERSION 1.0, février 2022 (p.27)

GRAPHIQUE 6 : CONTRIBUTION SECTORIELLE DE L'INTENSITÉ CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE (WACI), POUR LES DOMAINES 1 ET 2



Source : S&P

Dans le cas présent, l'intensité carbone du fonds en moyenne pondérée (WACI) s'élève à 124.5 tCO2e par EUR millions de chiffre d'affaires et est par conséquent plus élevée que celle de l'indice (95.0). Le graphique 6 décompose la WACI par secteurs et permet d'identifier ceux qui contribuent le plus à la WACI du fonds et de l'indice. On remarque par exemple que le secteur industriel (« Industrials ») est un contributeur important à la WACI du fonds (34.3 vs 9.1 pour l'indice). Bien que le fonds soit fortement surpondéré dans ce secteur (par 21.8 points de pourcentage), c'est la sélection des titres à l'intérieur du secteur qui explique cette contribution élevée, en particulier Befesa. Cette entreprise est active dans le recyclage de déchets en acier et aluminium, une activité certes génératrice de gaz à effet de serre, mais moins polluante que la production d'acier et d'aluminium non recyclé.

Trois entreprises contribuent pour quasiment la moitié de l'intensité carbone du fonds : Veolia, Befesa et Wienerberger.

Le fonds ne poursuit pas de stratégie d'optimisation de son intensité carbone dans les domaines 1 et 2, ni une approche unique de gestion des risques ESG du portefeuille. Au contraire, le fonds privilégie l'impact positif des produits et services des entreprises en portefeuille sur l'environnement et la société en général.

TABLEAU 13 : TOP 5 DES ENTREPRISES CONTRIBUTRICES À L'INTENSITÉ CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE DU FONDS, POUR LES DOMAINES 1 ET 2

ENTREPRISE	SECTEUR	POIDS	CONTRIBUTION
Veolia	Utilities	3.00%	19.12%
Befesa	Industrials	2.20%	16.10%
Wienerberger	Materials	2.18%	10.44%
Verallia	Materials	1.37%	9.04%
Essity	Consumer Staples	1.79%	8.56%

Source : S&P

TABLEAU 14 : IMPACTS POSITIFS DES TROIS ENTREPRISES MENTIONNÉES

ENTREPRISE	REVENUS À IMPACT POSITIF	THÈMES	ANALYSE RÉSUMÉE
Veolia	>50%	Contrôle de la pollution	Veolia fournit de nombreux services de traitement de la pollution.
		Gestion durable de l'eau	Veolia fournit de nombreux services de gestion et traitement des eaux.
		Energie durable	Veolia est active dans les infrastructures et services contribuant à la réduction d'utilisation d'énergie et à la gestion de celle-ci tels que les réseaux de chaleur et froid et « smart grids ».
Befesa	>50%	Économie circulaire	Befesa collecte et recycle les résidus de la chaîne de valeur de l'acier brut, inoxydable et galvanisé ainsi que des déchets d'aluminium et d'autres résidus d'aluminium pour en faire de nouveaux produits.
		Contrôle de la pollution	Befesa fournit des services de traitement de la poussière d'acier ayant des impacts positifs sur la pollution atmosphérique et des sols.
Wienerberger	10-20%	Gestion durable de l'eau	Wienerberger produit des tuyaux en plastique et en céramique avec des applications dans la gestion de l'eau, la distribution et la gestion des eaux usées.

Source : Ethos

8. Alignement climatique

Contrairement à l'intensité carbone qui reflète les émissions de GES passées d'une entreprise, l'alignement climatique cherche à déterminer si les entreprises disposent d'une stratégie et de mesures climatiques permettant d'aligner leurs activités sur une trajectoire menant à un réchauffement climatique mondial bien inférieur à 2°C et aussi proche que possible de 1.5°C d'ici 2100. Cette mesure diffère de l'intensité carbone car elle tient compte de la dynamique de progrès des entreprises et met aussi l'accent sur les émissions futures.

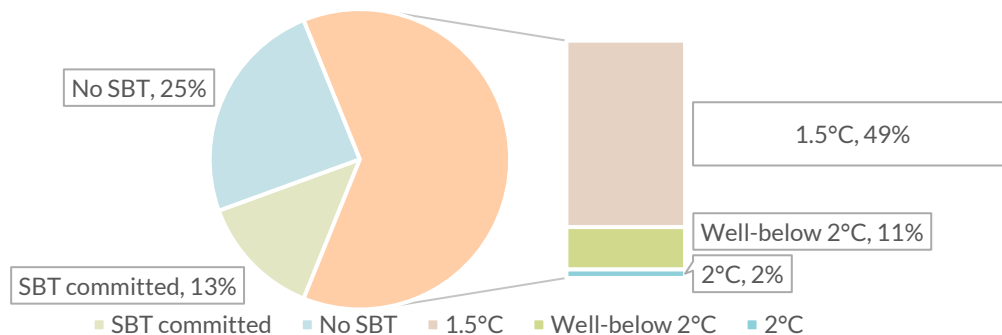
Ethos favorise les entreprises qui se sont fixées des objectifs de réduction des émissions de GES basés sur la science et validés par un organisme indépendant, tel que la SBTi¹³.

Des objectifs validés par la SBTi ou un engagement à en fixer prochainement est une première étape qui permet d'évaluer la crédibilité des entreprises investies en termes de stratégie climatique. De tels objectifs permettent également d'apprécier l'alignement climatique des entreprises.

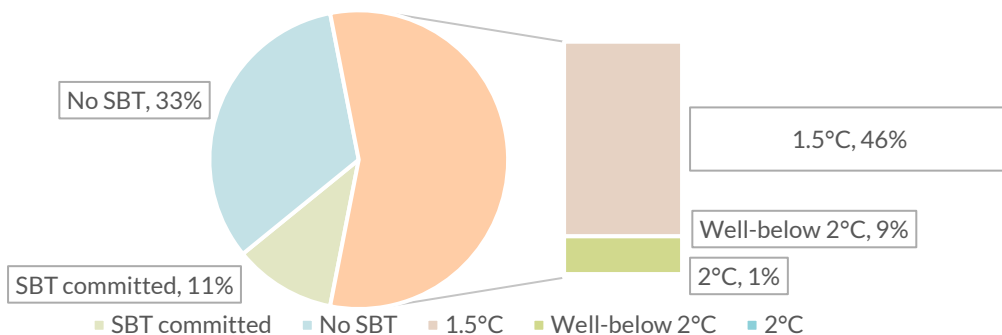
Le taux de couverture est de 100% des actifs et 100% des titres de l'indice de référence.

GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES AYANT DES OBJECTIFS OU UN ENGAGEMENT SBT, PAR NOMBRE D'ENTREPRISES

FONDS



INDICE



Source :SBTi

¹³ <https://sciencebasedtargets.org/>

9. Actionnariat actif

9.1 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Ethos considère qu'engager un dialogue constructif à long terme avec les entreprises sur des sujets ESG d'importance matérielle pour les actionnaires et les autres parties prenantes fait partie d'un *stewardship* efficace. Par un suivi et un engagement continus, Ethos vise à sensibiliser le conseil d'administration et la direction aux préoccupations des investisseurs, à transmettre des suggestions d'amélioration et à vérifier les progrès réalisés. Bien que l'activité d'engagement soit particulièrement intense durant la période entourant les assemblées générales d'actionnaires, l'engagement a lieu tout au long de l'année.

Ethos engage activement les entreprises sur les questions de durabilité, directement ou par le biais de campagnes collective, et a développé une [politique d'engagement générale](#). L'univers d'engagement comprend les entreprises investies dans les fonds, mais aussi les entreprises présentes dans l'univers d'investissement et donc potentiellement investissables. Le dialogue avec les entreprises est recherché, entre autres pour les raisons suivantes :

- Avec les entreprises investies : pour atteindre de manière cohérente les objectifs ESG fixés par le fonds ;
- Avec les entreprises non-investies qui répondent aux critères formels de durabilité du fonds (univers d'investissement durable) : pour s'assurer que les pratiques des entreprises candidates à l'investissement continuent à être en ligne avec les exigences du fonds ;
- Avec les entreprises non investies qui ne répondent pas aux critères formels de durabilité du fonds (univers d'investissement initial) : pour sensibiliser les entreprises à une meilleure prise en compte des enjeux ESG et idéalement les faire passer dans l'univers d'investissement durable.

TABLEAU 15 : NOMBRE D'ENGAGEMENTS DANS LE FONDS ET UNIVERS D'INVESTISSEMENT

	FONDS	UNIVERS DURABLE	UNIVERS INITIAL
Nb entreprises engagées	30	137	360
Nb total d'entreprises	45	178	502

Au cours de l'année écoulée, Ethos a engagé 360 entreprises sur un total de 502 entreprises faisant partie de l'univers d'investissement initial. Il s'agit de 137 entreprises de l'univers d'investissement durable et 223 entreprises de l'univers d'investissement non durable. Si l'on considère les positions du fonds au 31.12.2023, l'engagement a eu lieu sur 30 entreprises parmi 45, soit 78% en pourcentage des actifs.

Ces engagements ont lieu dans le cadre de campagnes initiées par Ethos ou collectives. Au cours de l'année écoulée concernant les entreprises investies au 31.12.2023, 24 campagnes ont été conduites dont 9 initiées directement par Ethos. L'une de ces campagnes - Adopter des bonnes pratiques dans les rapports de durabilité - est d'ailleurs une campagne spécifiquement développée dans le cadre du partenariat avec Clartan Associés avec les objectifs suivants :

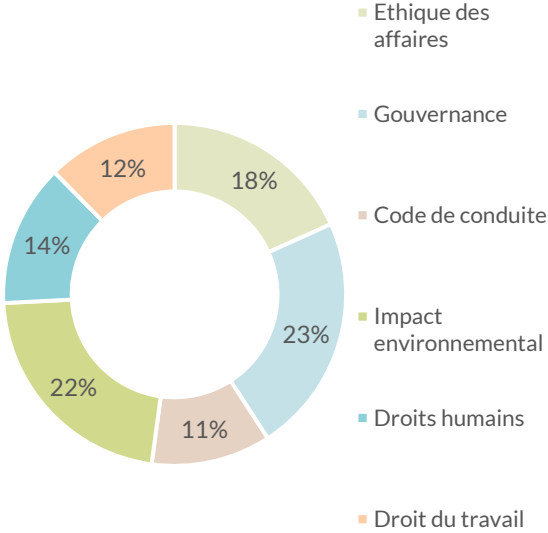
- Mettre en place un rapport de durabilité basé sur des normes internationales reconnues ;
- Adresser les enjeux clé de durabilité dans le rapport ;
- Faire auditer les rapports de durabilité par une tierce partie ;
- Participer au CDP (ex Carbon Disclosure Project).

Depuis le début du dialogue avec les entreprises, des progrès ont été constatés. En particulier, en 2023, sept des neuf entreprises ciblées par la campagne d'engagement avaient par exemple mandaté une tierce partie pour auditer leur rapport de durabilité (évaluation partielle ou complète).

Plus d'informations sur les activités d'engagement 2023 liées aux entreprises en portefeuille au 31.12.2023 sont disponibles dans le [rapport d'engagement du fonds](#).

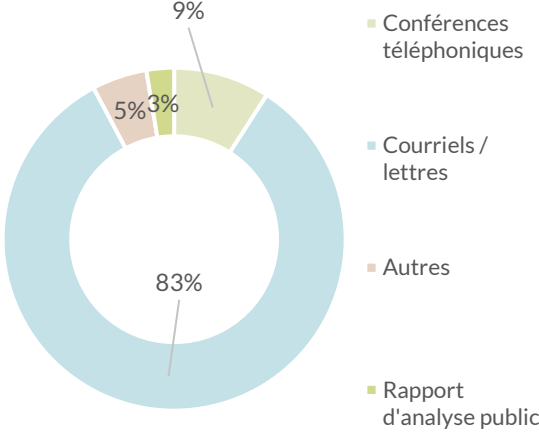
Le dialogue durant l'année écoulée a principalement porté sur des thématiques liées à la gouvernance et l'éthique des affaires des entreprises ainsi que sur des problématiques d'impact environnemental. Ces thématiques font partie des objectifs durables du fonds. Le principal moyen de communication employé pour le dialogue a été les conférences téléphoniques ainsi que les courriels.

GRAPHIQUE 8 : RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE DIALOGUE PAR THÈMES



Source : Ethos

GRAPHIQUE 9 : RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE DIALOGUE PAR TYPE DE DIALOGUE



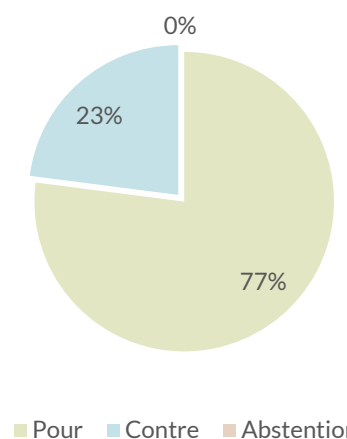
Source : Ethos

9.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Les droits de vote des titres détenus dans le fonds sont systématiquement exercés conformément aux [principes d'Ethos pour l'ISR](#) et aux [lignes directrices de vote](#) disponibles sur le site internet d'Ethos. Ils sont par ailleurs cohérents avec les objectifs de durabilité du fonds. Pour l'année sous revue, le fonds a exercé ses droits de votes lors de 45 AG ordinaires et six AG extraordinaires. Sur les 932 résolutions à l'ordre du jour, le fonds en a approuvé 718 (77%) et refusé 214 (23%).

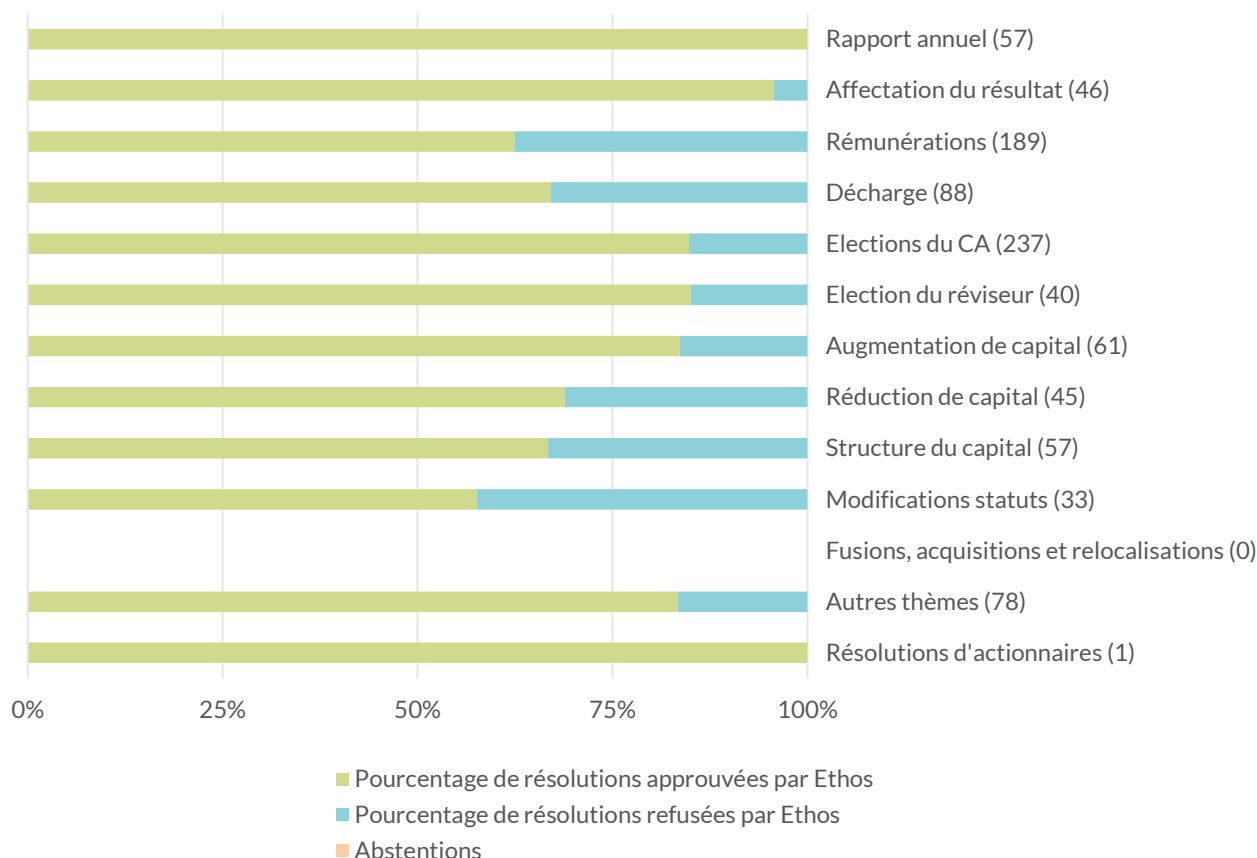
Plus d'informations sur les activités d'exercice de droits de vote sont disponibles dans le rapport en ligne [Exercice des droits de vote](#).

GRAPHIQUE 10 : POURCENTAGE DES RÉOLUTIONS APPROUVÉES, REFUSÉES OU ABSTENTIONS AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE



Source : Ethos

GRAPHIQUE 11 : RÉPARTITION DES TYPES DE RÉOLUTIONS



Source : Ethos

10. Annexe A : évolution historique des indicateurs

Cette annexe présente un historique de différents indicateurs pour lesquels trois années de données existent. Le titre et la numérotation de chaque tableau correspond aux tableaux/graphiques de ce rapport. Lors d'une indication de couverture en bas des tableaux, cette dernière concerne uniquement l'année 2023.

GRAPHIQUE 1 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR CATÉGORIES DE DURABILITÉ

CATÉGORIE	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Leader ESG / Impact	4.5%	4.8%	7.5%	6.5%	4.2%	6.1%
Strong Performer ESG / Impact	57.1%	14.6%	49.1%	21.8%	54.1%	17.1%
Challenger	38.4%	29.9%	43.3%	22.9%	41.7%	26.7%
Follower	-	29.5%	-	25.6%	-	23.9%
Laggard	-	18.4%	-	17.5%	-	13.6%
Not rated	-	2.8%	-	5.7%	-	12.5%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR PLUS HAUT NIVEAU DE CONTROVERSE ESG

NIVEAU DE GRAVITÉ	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Majeur	-	0.9%	-	0.8%	-	0.6%
Sévère	-	3.7%	-	3.4%	-	1.6%
Sérieux	6.8%	4.4%	2.1%	4.9%	2.7%	2.4%
Modéré	20.1%	21.9%	25.4%	17.1%	18.7%	14.0%
Mineur / Aucune controverse	73.1%	67.7%	72.5%	69.6%	78.6%	69.0%
Entreprises non-couvertes	-	1.4%	-	4.3%	-	12.5%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

TABLEAU 1 : EXPOSITION AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS DES SECTEURS SENSIBLES

SECTEUR	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Armement conventionnel	-	4.2%	-	3.1%	-	1.9%
Armement non conventionnel	-	2.8%	-	1.7%	-	0.6%
Charbon thermique	-	-	-	-	-	-
Energie nucléaire	-	-	-	0.4%	-	-
Énergies fossiles extraites par fracturation hydraulique	-	-	-	-	-	0.2%
Gaz et pétrole de l'Arctique	-	0.1%	-	-	-	-
Jeux de hasard	-	0.4%	-	0.5%	-	0.6%
Organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie	-	-	-	-	-	-
Pornographie	-	-	-	-	-	-
Sables bitumineux	-	-	-	-	-	-
Tabac	-	-	-	-	-	0.5%
Transport par oléoducs et gazoducs et stockage d'énergies fossiles non-conventionnelles	-	-	-	-	-	-

Taux de couverture est de 100% des actifs.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION PAR THÈME DES CHIFFRES D'AFFAIRES PROVENANT D'ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

THÈME	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes	1.4%	0.0%	3.3%	0.1%	3.5%	-
Contrôle de la pollution	0.9%	0.1%	N/A	N/A	N/A	N/A
Économie circulaire	6.8%	0.9%	4.8%	0.3%	1.8%	0.4%
Énergies durables	5.6%	0.9%	1.3%	0.7%	1.6%	0.5%
Enseignement, formation et culture	2.4%	0.4%	N/A	N/A	N/A	N/A
Finance durable	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	N/A
Gestion durable de l'eau	2.3%	0.7%	-	1.0%	0.3%	1.0%
Immobilier durable	0.1%	0.2%	1.6%	1.3%	4.1%	2.0%
Mobilité à faibles émissions de carbone	4.0%	0.3%	1.8%	0.6%	4.6%	0.3%
Santé et bien-être	3.3%	2.6%	0.7%	2.0%	1.5%	1.3%
Plusieurs thèmes	0.0%	0.0%	13.5%	6.0%	17.3%	5.7%

NB : la plupart des N/A des années 2022 et 2021 étaient précédemment inclus dans la catégorie « plusieurs thèmes ».

TABLEAU 4 : POURCENTAGE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
<33%	4.4%	8.1%	6.4%	6.8%	7.3%	9.4%
33 à 50%	11.1%	14.9%	10.6%	15.1%	9.8%	14.6%
> 50%	84.4%	75.8%	83.0%	77.4%	82.9%	72.7%
Pas d'information	0.0%	1.2%	0.0%	0.8%	0.0%	3.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

TABLEAU 5 : DIVERSITÉ HOMME-FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
<33%	24.4%	22.6%	25.5%	26.0%	31.7%	35.4%
33 à 50%	53.3%	60.5%	51.1%	56.2%	48.8%	50.3%
> 50%	22.2%	15.7%	23.4%	17.0%	19.5%	11.0%
Pas d'information	0.0%	1.2%	0.0%	0.8%	0.0%	3.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

TABLEAU 6 : DIVERSITÉ HOMME-FEMME AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
<33%	82.2%	69.4%	76.6%	73.2%	85.4%	76.9%
33 à 50%	15.6%	21.8%	21.3%	19.2%	14.6%	16.6%
> 50%	2.2%	7.7%	2.1%	6.4%	0.0%	3.2%
Pas d'information	0.0%	1.2%	0.0%	1.1%	0.0%	3.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

TABLEAU 7 : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Vrai	82.2%	80.6%	80.9%	82.6%	68.3%	80.5%
Faux	17.8%	18.1%	19.1%	16.6%	31.7%	16.6%
Pas d'information	0.0%	1.2%	0.0%	0.8%	0.0%	2.9%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

TABLEAU 8 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Entreprises ayant une politique	100.0%	96.4%	100.0%	94.3%	97.6%	89.3%
Entreprises actuellement sans politique	0.0%	2.4%	0.0%	4.9%	2.4%	8.1%
Pas d'information	0.0%	1.2%	0.0%	0.8%	0.0%	2.6%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

TABLEAU 9 : ENTREPRISES AVEC UNE POLITIQUE INTERDISANT LE TRAVAIL DES ENFANTS ET ESCLAVAGE

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Entreprises ayant une politique	97.8%	90.3%	95.7%	88.7%	95.1%	80.5%
Entreprises sans politique ou partiellement	2.2%	8.5%	4.3%	10.6%	4.9%	16.9%
Pas d'information	0.0%	1.2%	0.0%	0.8%	0.0%	2.6%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

TABLEAU 10 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DU PERSONNEL

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Entreprises ayant une politique	88.9%	76.6%	87.2%	71.7%	80.5%	64.9%
Entreprises actuellement sans politique	11.1%	22.2%	12.8%	27.5%	19.5%	32.5%
Pas d'information	0.0%	1.2%	0.0%	0.8%	0.0%	2.6%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

TABLEAU 11 : ENTREPRISES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Entreprises ayant une certification	88.9%	67.3%	83.0%	64.2%	78.0%	58.8%
Entreprises n'ayant pas de certification	11.1%	31.5%	17.0%	35.1%	22.0%	38.6%
Pas d'information	0.0%	1.2%	0.0%	0.8%	0.0%	2.6%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

TABLEAU 12 : ENTREPRISES AYANT UN « QUALITY MANAGEMENT SYSTEM » EN PLACE TEL QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Entreprises ayant un QMS	88.9%	58.9%	85.1%	55.8%	85.4%	55.8%
Entreprises n'ayant pas de QMS	11.1%	34.7%	10.6%	37.4%	7.3%	34.4%
Pas d'information	0.0%	6.5%	4.3%	6.8%	7.3%	9.7%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

GRAPHIQUE 5 : INTENSITÉS CARBONE SELON DIFFÉRENTES MÉTHODES DE CALCUL, POUR LES DOMAINES 1 + 2

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Carbon to Revenue (C/R)	130.8	134.0	143.4	135.9	128.9	194.2
Weighted Average Carbon Intensity (WACI)	124.5	95.0	158.8	108.9	166.6	127.9

Taux de couverture est de 100% des actifs du fonds contre 99.6% pour l'indice de référence

GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES AYANT OBJECTIFS OU UN ENGAGEMENT SBT

	2023		2022		2021	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
SBT committed	13.3%	11.1%	21.7%	22.6%	12.2%	19.8%
No SBT	24.4%	32.8%	26.1%	37.0%	39.0%	50.6%
1.5°C	48.9%	46.3%	39.1%	30.2%	26.8%	19.2%
Well-below 2°C	11.1%	9.0%	10.9%	9.1%	14.6%	7.8%
2°C	2.2%	0.8%	2.2%	1.1%	7.3%	2.6%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Taux de couverture est de 100% des entreprises.

11. Annexe B : déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité

Conformément aux normes techniques réglementaires de la SFDR (Règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1288), nous publions les 14 indicateurs environnementaux et sociaux contenus dans le tableau 1 de l'Annexe I.

Le fonds a pris en compte et, dans la mesure du possible, atténué les incidences négatives de ses investissements sur la société et l'environnement qui sont considérées comme significatives pour la stratégie d'investissement en combinant des décisions relatives à la gestion du portefeuille, les activités d'actionariat actif et l'exclusion d'émetteurs associés à un comportement ou des activités controversées.

INDICATEUR	ÉLÉMENT DE MESURE		INCIDENCES 2023	INCIDENCES 2022
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT				
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	1 Émissions de GES	Émissions de GES du domaine 1 (tCO ₂ eq)	3'133	3'716
		Émissions de GES du domaine 2 (tCO ₂ eq)	1'034	1'124
		Émissions de GES du domaine 3 (tCO ₂ eq)	83'162	82'454
		Émissions totales de GES (tCO ₂ eq)	87'329	87'293
	2 Empreinte carbone	Empreinte carbone (domaines 1, 2 et 3) en tCO ₂ eq/€M	2'020	2'292
	3 Intensité de GES des entreprises bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des entreprises bénéficiaires des investissements (domaines 1, 2 et 3) en tCO ₂ eq/€M	1'939	2'078
4 Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	2%	
5 Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des entreprises bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non-renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	69%	73%	
6 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	N.d.*	N.d.*	
BIODIVERSITÉ	7 Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des entreprises ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces entreprises ont une incidence négative sur ces zones	0%	0%

EAU	8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des entreprises bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	1.3
	DÉCHETS	9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les entreprises bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1.3
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION					
LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL	10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des entreprises qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%
	11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des entreprises qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	17%	9%
	12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des entreprises bénéficiaires des investissements	4.5%	6.20%
	13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des entreprises concernées, en pourcentage du nombre total de membres	38%	38%
	14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des entreprises qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%

* La disponibilité des données pour cet indicateur est limitée (c'est-à-dire que la couverture est inférieure à 50%). Nous considérons qu'un seuil de 50% de couverture est nécessaire pour fournir une estimation de qualité suffisante au niveau du fonds.

12. Annexes C : méthodologies

12.1 CLASSIFICATIONS ESG

LEADER ESG	Il s'agit d'entreprises qui intègrent les meilleures pratiques en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans leur modèle d'affaires et qui respectent des hauts standards de gouvernance. Ces entreprises sont généralement mieux préparées aux changements structurels en cours.
LEADER IMPACT	Il s'agit d'entreprises dont une partie significative des solutions et des services qu'elles proposent ont un impact qui est généralement positif pour répondre aux enjeux planétaires, comme le changement climatique et la perte de la biodiversité, ou au niveau de la société, comme les secteurs de la santé et à l'éducation.
STRONG PERFORMER ESG	Il s'agit d'entreprises qui reconnaissent les enjeux de la durabilité et mettent en œuvre des politiques RSE de premier plan tout en adaptant leur modèle économique pour intégrer la durabilité à toutes les étapes de leur chaîne de valeur.
STRONG PERFORMER IMPACT	Il s'agit d'entreprises qui proposent des solutions et des services innovants dont l'impact est généralement positif pour répondre aux enjeux planétaires, comme le changement climatique et la perte de la biodiversité, ou au niveau de la société, comme les secteurs de la santé ou de l'éducation.
CHALLENGER	Il s'agit d'entreprises qui, bien que n'ayant pas encore les mêmes politiques RSE qu'un « Leader » ou un « Strong Performer », sont dans une démarche positive d'adaptation et reconnaissent les enjeux de la durabilité. Ces entreprises sont souvent des candidates pour accéder aux catégories supérieures.
FOLLOWER	Il s'agit d'entreprises qui sont sujettes à des controverses importantes et/ou qui ne semblent pas gérer de manière satisfaisante leurs enjeux environnementaux et sociaux et/ou dont la gouvernance présente un risque significatif pour les actionnaires.
LAGGARD	Il s'agit d'entreprises qui sont soit actives dans des secteurs exclus par Ethos, soit sujettes à des controverses majeures, soit qui ne respectent pas les standards minimaux en matière de RSE et de gouvernance.

12.2 DÉFINITION DES INDICATEURS QUANTITATIFS

Pour tous ces indicateurs, la source de la donnée est LSEG.

POURCENTAGE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 4)	Pourcentage de membres du conseil d'administration indépendants tel que rapporté par l'entreprise
DIVERSITÉ HOMME-FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 5)	Pourcentage d'administratrices au conseil d'administration
DIVERSITÉ HOMME-FEMME AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (TABLEAU 6)	Pourcentage de femmes dans la direction générale
EGALITE DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES (TABLEAU 7)	L'entreprise a-t-elle une politique visant à appliquer le principe « une action, un vote » ? - L'entreprise maintient des droits égaux pour chaque action ordinaire - Lorsqu'il y a une catégorie d'actions mais qu'aucune information sur le droit de vote n'est donnée, on en conclut que toutes les actions disposent des mêmes droits de vote
SOCIÉTÉS AYANT UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS (TABLEAU 8)	L'entreprise dispose-t-elle d'une politique visant à garantir le respect des droits humains en général ? - Informations à fournir sur la garantie du respect des droits humains - Envisager un processus sur les droits humains fondamentaux en général
SOCIÉTÉS AYANT UNE POLITIQUE INTERDISANT LE TRAVAIL DES ENFANTS ET L'ESCLAVAGE (TABLEAU 9)	L'entreprise a-t-elle une politique visant à éviter le recours au travail des enfants ou le recours au travail forcé ? - Actions, programmes ou initiatives visant à éviter le travail des enfants ou l'emploi d'enfants n'ayant pas l'âge légal de travailler pour l'entreprise ou ses fournisseurs (ou le travail forcé ou obligatoire pour l'entreprise ou ses fournisseurs - pratiques visant à éviter tout travail pour lequel les personnes sont forcées de travailler contre leur volonté) - Prendre en compte les informations provenant de codes industriels tels que le code de conduite de l'« Electronic Industry Citizenship Coalition » (EICC) et les principes de l'industrie pharmaceutique (PSCI) - Les données relatives à la conformité légale sont prises en compte
SOCIÉTÉS AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DU PERSONNEL (TABLEAU 10)	L'entreprise décrit-elle, prétend-elle avoir ou mentionne-t-elle les processus mis en place pour garantir la liberté d'association de ses employés ? - Les informations doivent porter sur la garantie de la liberté d'association des employés ou le droit des travailleurs à s'organiser et à négocier collectivement - Mise en place d'un scrutin secret où un travailleur peut voter sans aucune intimidation
SOCIÉTÉS AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE (TABLEAU 11)	L'entreprise a-t-elle mis en place des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité tels que la norme OHSAS 18001 (« Occupational Health & Safety Management System ») ?
SOCIÉTÉS AYANT UN QMS EN PLACE TELLE QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE (TABLEAU 12)	L'entreprise prétend-elle appliquer des systèmes de gestion de la qualité, tels que ISO 9000, Six Sigma, Lean Manufacturing, Lean Sigma, TQM ou tout autre principe de qualité similaire ?
ÉCART SALARIAL ENTRE GENRES (GRAPHIQUE 4)	Pourcentage de rémunération des femmes par rapport aux hommes

12.3 INTENSITÉ CARBONE - MÉTHODES DE CALCUL

L'intensité carbone comprend les domaines 1 et 2 tels que définis par le GHG Protocol :

- Domaine 1: émissions de GES directes issues des activités de production (p. ex. combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Domaine 2: émissions de GES indirectes provenant des fournisseurs directs d'énergie (p. ex. consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers).

Les méthodes de calcul sont :

« **CARBON TO REVENUE** » : les émissions de GES (tonnes CO₂e) sont attribuées en fonction de la participation au capital des entreprises investies. Si le fonds possède 5% de la capitalisation boursière totale d'une entreprise, alors le fonds s'attribue 5% de ses émissions de GES. Le chiffre d'affaires de l'entreprise (en millions d'EUR) est ensuite utilisé pour ajuster le résultat et obtenir une mesure d'intensité que l'on peut utiliser pour comparer les fonds entre eux ou avec des indices de référence.

La formule est la suivante :

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{capitalisation boursière de l'entreprise}_i} * \text{émissions de GES de l'entreprise}_i \right)}{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{capitalisation boursière de l'entreprise}_i} * \text{chiffre d'affaires de l'entreprise}_i \right)}$$

« **WACI** » : les émissions de GES (tonnes CO₂e) de chaque entreprise sont divisées par son chiffre d'affaires (en millions d'EUR). Le résultat final est obtenu par la pondération de chaque entreprise au sein du fonds.

La formule est la suivante :

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{valeur totale du fonds}} * \frac{\text{émissions de GES de l'entreprise}_i}{\text{chiffre d'affaires de l'entreprise}_i} \right)$$

Les données de base sont fournies par S&P. Lorsque les données ne sont pas publiées par les entreprises, elles sont estimées par S&P.

12.4 DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR D'ETHOS

- [Principes d'Ethos pour l'ISR](#)
- [Lignes directrices de vote et Principes de gouvernement d'entreprise](#)
- [Politique d'engagement d'Ethos](#)
- [Méthodologie d'impact positif d'Ethos](#)

12.5 CERTIFICATIONS SUR L'APPROCHE ISR DU FONDS

- Profil de durabilité de FNG
<https://www.forum-ng.org/en/fng-sustainability-profiles/profile/clartan-ethos-esg-europe-small-mid-cap>
- Label ISR
<https://www.lelabelisr.fr/comment-investir/fonds-labellises/>

Ce document de marketing est émis par Ethos Services SA. Il n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par des personnes physiques ou des entités qui seraient citoyennes d'un État ou auraient leur résidence dans un lieu, État, pays ou juridiction dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Seule la dernière version du prospectus, des règlements ainsi que du rapport annuel du fonds ou du compartiment de fonds doit être considérée comme une publication sur la base de laquelle se fondent les décisions de placement. Ces documents sont disponibles sur le site www.ethosfund.ch ou auprès de chacun des bureaux Ethos mentionnés ci-dessus. Les informations ou données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre, ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à d'autres instruments financiers. Les informations, avis et évaluations qu'il contient reflètent un jugement au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiés sans notification préalable. Ethos Services SA n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les fonds ou compartiments de fonds auxquels il est fait référence dans le présent document sont adaptés à chaque investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant initialement investi. Les facteurs de risque sont décrits dans le prospectus du fonds. Aussi n'est-il pas prévu de les reproduire ici dans leur intégralité. La performance passée ne saurait préjuger ou constituer une garantie des résultats futurs. Les données relatives à la performance n'incluent ni les commissions, ni les frais prélevés lors de la souscription ou le rachat de parts. Ce matériel de marketing n'a pas pour objet de remplacer la documentation détaillée émise par le fonds ou les informations que les investisseurs doivent obtenir du ou des intermédiaires financiers en charge de leurs investissements dans les actions des fonds ou du compartiment de fonds mentionnés dans ce document. Lorsque le portefeuille se compose d'actifs libellés dans d'autres monnaies, le risque lié aux variations des taux de change peut subsister.

Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch
T +41 58 201 89 89